

Suite au dépouillement,

Mme Bernadette MILHES née DURAND a été proclamée Première Adjointe et a été immédiatement installée.

DELEGUES AUX E.P.C.I.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH

Le conseil Municipal

Désigne comme titulaire : Mr Raymond ALEGRE

Désigne comme suppléante : Mme Bernadette MILHES née DURAND

S.I.V.O.M. DE LA VALLEE DE LA SAVE

Le Conseil Municipal

Désigne comme titulaires : Mme Bernadette MILHES née DURAND, Mr Bernard SERIS

Désigne comme suppléants : Mr Raymond ALEGRE, Mr Pascal GIRARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DE LA SAVE ET DES COTEAUX DE CADOURS

Le Conseil Municipal

Désigne comme titulaire : Mr Armand REGNARD

Désigne comme suppléant : Mr Alain MARAVAL

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil Municipal

Désigne comme titulaire : Mr Pascal GIRARD

Désigne comme suppléant : Mr Alain MARAVAL

SYNDICAT D'ELECTRICITE : COMMISSION TERRITORIALE

Le conseil Municipal

Désigne comme titulaire : Mr Armand REGNARD

Désigne comme suppléante : Mme Margaret JONES née ORD

SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseil Municipal

Désigne comme titulaire : Mr Alain MARAVAL

Désigne comme suppléante : Mme Martine MORONI DENAT

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée : afin de pouvoir assurer de façon continue le fonctionnement de l'administration de la Commune et sous réserve d'en rendre compte à chaque séance du Conseil Municipal, il convient de déléguer au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérée à l'article L.2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des attributions précitées.

Nombre de votants : 11
Pour : 11
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

Le Maire expose les dispositions relatives aux indemnités de sa fonction à savoir que pour les communes de – 500 habitants, le maire perçoit en principe le taux de 25.50 % de l'indice brut terminal fixé à ce jour à 1027.

Le Maire soumet sa volonté de minorer ses indemnités à 12 %, soit un montant brut de 466.73 euros- montant net mensuel de 403.71 euros.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité des indemnités de fonction du Maire au taux de 12 %.

Nombre de votants : 11
Pour : 11
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

INDEMNITES DE FONCTION DE LA 1ERE ADJOINTE

Le Maire expose les dispositions relatives aux indemnités à percevoir par les adjoints titulaires de délégations. Il convient au Conseil Municipal de fixer l'indemnité plafonnée par la loi.

Pour la fonction d'adjoint au maire, le taux maximal pouvant être fixé par le Conseil Municipal est de 9.90 %. Il s'agit d'un maximum, le conseil peut décider d'allouer un montant inférieur.

Il a été soumis la volonté de minorer ces indemnités à 4.80 %, soit un montant brut de 186.68 euros-montant net 161.48 euros.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité des indemnités de fonction pour la 1ère adjointe au taux de 4.80 %.

Nombre de votants : 11
Pour : 11
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est souhaitable que le Conseil Municipal lui confère une délégation générale pour agir en justice au nom de la Commune de Mérenvielle.

Nombre de votants : 11
Pour : 11
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 12 h 15.

Mr ALEGRE Raymond

Mme MILHES Bernadette

Mme ASTUDILLO BRIONES GARRIGUES Clara Mr BAUTE Philippe

Mme DUPUY Agnès

Mr GIRARD Pascal

Mme JONES Margaret

Mr MARAVAL Alain

Mme MORONI DENAT Martine

Mr REGNARD Armand

Mr SERIS Bernard